Observations sur le Congrès de Botanique de Vienne en 1905

par le R. P. Longinos Navas.

Il serait présomptueux, depuis que notre savant collègue le Dr Gillot, a écrit un rapport si complet et si vif qui met tous les événements sous les yeux, d'oser y ajouter dans ce Bulletin, pour raconter ce qui est arrivé au Congrès de Vienne; et je pense que, si j'avais eu quelquefois l'idée d'en tracer l'histoire pour le *Bulletin de l'Académie internationale de Géographie botanique*, j'y aurais renoncé tout de suite, après la lecture du compte rendu du Dr Gillot. J'avouerai pourtant que jamais il ne m'est venu cette pensée. J'étais le délégué d'une Société toute différente, j'en devais accomplir les ordres et cette idée, avec des vues particulières de mon propre profit scientifique, pendant mon court séjour à Vienne, m'a empêché de voir et d'entendre par moi-même, ce qui n'était pas exclusivement en rapport avec les discussions sur la Nomenclature botanique. Mais j'ai dû céder aux instances de notre Secrétaire perpétuel et de nos collègues, MM. Marty, Madiot, Conill, etc., que j'eus le bonheur de connaître et d'accompagner au moins à Barcelone, à la clôture de l'excursion annuelle, car il ne m'a pas été donné, par suite d'une série de circonstances imprévues, de les suivre pendant toute l'excursion.

Il y aura encore lieu d'ajouter mes impressions et mes appréciations personnelles, peut-être aussi quelque chose de ce que pensent les membres de la Société Aragonaise de Sciences Naturelles que je représentais à Vienne, sur quelques règles qui devaient être établies ou qui l'ont déjà été.

Voilà donc mon but : rien d'histoire, sinon en passant et par nécessité : seulement quelques mots de doctrine ou d'opinions sur le Congrès.

Je suis tout à fait de l'avis du Dr Gillot à l'égard de M. Flahault, j'y ajouterai encore, comme je l'ai fait en Espagne; tant j'ai été charmé dès l'ouverture solennelle, où lui seul a demandé la parole pour faire ajourner jusqu'au dernier jour des séances la

décision de désigner la ville pour le prochain Congrès, décision qui pour le premier jour me semblait tout à fait hâtive.

J'ai été également charmé (et en ce petit point, mon opinion diffère de celle du Dr Gillot), de l'ordre du Congrès et en particulier du mode de votation. Pour celle-ci je trouve très juste que les délégués des Sociétés aient un nombre de voix proportionnel au nombre des membres des Sociétés représentées : c'est la manière la plus rationnelle de faire représenter le plus grand nombre de savants. A quoi bon favoriser ceux qui sont déjà favorisés par la position? Je veux dire ceux qui occupent une situation officielle dans un grand herbier ou un muséum. Ils sont déjà favorisés par ce même titre : parce qu'ils auront probablement des ressources de l'Etat pour assister aux Congrès. De plus ils appartiendront très probablement à quelque Académie ou Société savante, et conséquemment ils seront les premiers à profiter de cet avantage. Je leur accorderai très volontiers une grande science et expérience; mais je n'oserais pas refuser les mêmes qualités à de simples particuliers, pharmaciens, par exemple, ou professeurs, qui n'ont aucune position officielle. D'une autre part, un grand nombre d'entre eux, malgré leur science et leur expérience. n'auront pas les ressources ou le loisir pour aller personnellement au Congrès; mais par ce moyen, tout le monde peut faire entendre sa voix, ou bien préalablement par des écrits, ou bien par des instructions données aux délégués. Il peut arriver certainement que par ce moyen un « simple amateur ou floriste, sans grande autorité » soit le délégué d'un grand nombre de savants (je regrette que cela ait eu lieu précisément dans ma personne); mais je pense aussi que cela ne sera pas la règle, mais l'exception. Au moins, je sais qu'au Congrès de Vienne, quelqu'un à réuni 5 voix, mais qui n'était pas un simple amateur. Ce que je ne crois pas c'est qu'un seul congressiste de Vienne ait pu réunir 10, moins encore 15 voix. Je le déduis par conjecture ; parce que le nombre de voix ne dépassait pas 200, et nous, Congressistes, qui assistions aux séances étions une centaine, parmi lesquels un très petit nombre disposait d'une seule voix, plusieurs en avaient deux.

Sans préconiser tout ce qu'on a fait au Congrès de Vienne, et

tout en avouant qu'il y a eu des choses non irréprochables, même dès la première séance de l'ouverture solennelle à l'Université, je dirai pourtant que le Congrès de Vienne a été le modèle de ce que doivent être de pareilles assemblées, étant donné que la perfection absolue n'est pas de ce monde, et que le Congrès de Vienne est une œuvre humaine. On a dit que deux fois, on a fait de la politique dans les séances de Vienne, c'est-à-dire qu'on a procédé d'une manière rusée; mais heureusement les politiques ont été déroutés. C'est bien d'ailleurs ce qui arrive dans certains Congrès politiques, dit-on, où la ruse l'emporte.

Voilà l'allure du Congrès. On a proposé aux Congressistes, un par un, tous les articles du Texte, qu'on proposait à la délibération. Chacun a pu à son gré discuter sur l'ensemble, ou sur une quelconque de leurs parties; quelquefois même on a discuté, je ne dirai pas jusqu'à la satiété, mais jusqu'à lasser la patience des assistants. Au moins quelquefois je me suis dit intérieurement, qu'on voyait bien là une discussion d'hommes savants qui voulaient tous faire œuvre utile : précision, énergie, parfois éloquence et ardeur, mais jamais un mot d'injure personnelle chez les orateurs, jamais une voix de mécontentement chez les auditeurs, même fatigués peut-être des discussions répétées et devenues déjà inutiles. Les séances étaient longues et bien pleines; personne ne pouvait parler au delà de cinq minutes, et on condensait les arguments au profit de la clarté et de l'œuvre de l'assemblée. Je crois qu'on ne pouvait pas aller plus loin, sans risquer de perdre du temps dans les débats. Les orateurs, d'une autre part, avaient par avance étudié la question mûrement : on voyait plusieurs exemplaires du *Texte synoptique* pleins d'annotations au bas, dans les colonnes, en marge. Il n'y a donc pas de doute que l'œuvre du Congrès a été sérieuse. Espérons qu'elle sera aussi durable.

On a porté la courtoisie ou la modestie jusqu'à l'extrême en substituant le nom de *règle* à celui de *loi*. Bon : je l'ai admis aussi, quoique je ne voie pas la nécessité du changement, surtout si on veut donner au mot *règle* une force inéluctable de sorte que celui qui ne suit pas la règle soit réputé comme un *hérétique* (c'est un nom que j'ai entendu, en dehors du Congrès,

il est vrai). Si les Congressistes ne sont pas législateurs (j'admettrai qu'ils le sont, selon l'esprit du Congrès et de leurs mandants), ils ne peuvent non plus imposer *leurs règles* avec une sanction draconienne.

Pour moi, tout en me conformant pleinement à presque toutes les décisions du Congrès, je veux exposer mon opinion un peu differente sur quelques points, ce que j'ai fait par écrit et de vive voix comme délégué de la *Société Aragonaise de Sciences naturelles*.

I. *Le nom de celui qui a créé un groupe*, par exemple famille, genre, espèce, etc., est le seul qui pourra être *cité après le nom du groupe cité par lui*.

C'est une chose un peu différente de celle qui a été accordée, c'est-à-dire, que l'auteur du binome est à citer et l'auteur de l'espèce, p. c., *pourra* être cité en parenthèse.

Je dis au contraire que l'auteur du nom spécifique (du genre, etc.), en cas qu'on cite quelque nom : 1° ne pourra pas être omis; 2° il sera bon de le citer seul, sans parenthèse. Ainsi on dira par exemple :

Matthiola tristis, L., et non.

Matthiola tristis, R. Br., ni.

Matthiola tristis (L.) R. Br.

Voilà les fondements de ma double assertion.

1° Celui qui a proposé un nom nouveau, est un créateur; il lui a imprimé le sceau de sa personnalité, le nom lui appartient à jamais : défense de l'effacer.

2° Le botaniste qui a trouvé une chose inconnue, et lui a donné un nom, est comme un navigateur qui a rencontré une île déserte et l'a baptisée légitimement : il est injuste qu'un nouveau venu lui ravage cette gloire, même sous prétexte de remanier les noms des espèces, de les mieux distribuer, de les subordonner à d'autres genres, etc.

3° Egalement celui qui a décrit une espèce, en même temps, qu'il a fait connaître une chose inconnue, s'est constitué inventeur, il a droit sur celle-là au moins comme un mécanicien, un physicien, un mathématicien qui ont imaginé une nouvelle méthode, ou résolu un problème, ou établi un nouveau principe;

en décrivant, il a acquis un droit connu de propriété indiscutable sur elle, il est défendu de la lui prendre; en la publiant, il a obtenu du public un brevet d'invention; il n'est plus permis de substituer le nom d'un autre botaniste.

4° On blâme avec raison le tort qu'ont eu les géographes du XVIe siècle, en donnant le nom d'Amérique, et non de Colombie au continent découvert par Christophe Colomb, préférant le nom d'un voyageur du dernier jour à celui du grand navigateur. C'est précisément ce que font ceux des botanistes, qui suivent la règle dite du binome. Ils omettent le nom d'un Colomb pour conserver celui d'un Amerigo.

5° Le groupe appelé genre est artificiel, et il est facile, surtout pour les genres un peu nombreux, à un botaniste un peu adroit, quoique privé d'un grand talent d'inventeur, de les subdiviser en sous genres et d'élever ces sections à la catégorie de genres. Eh bien, alors, par suite de l'attraction, tous les noms des espèces qui passent aux genres nouveaux, seront suivis du nom du démembrateur ou diviseur des genres anciens, ce qui semble peu juste. Il est aussi peu noble : il vaut beaucoup mieux créer que diviser, trouver des choses inconnues que préciser ou séparer celles qui l'étaient déjà : conservons donc les noms des créateurs illustres, malgré les changements opérés par les auteurs quelquefois de seconde main. En procédant autrement, les noms classiques et célèbres des Linné, des Tournefort, des Jussieu et d'autre princes de la belle science, seront peu à peu effacés de la Botanique. Rien de plus injuste.

6° Je disais aussi qu'il n'était pas besoin d'ajouter au nom du créateur de l'espèce celui du créateur du binome. Le créateur du binome se contente de ce qu'il a fait. S'il a créé un genre on ajoutera son nom à celui du genre, s'il l'a délimité simplement, s'il a élevé un nom, cela est déjà constaté dans son ouvrage, on la constatera aussi dans bien d'autres très documentés; cela doit lui suffire il ne peut pas exiger davantage, *Cuique suum.*

7° Nous sommes tous des hommes, je veux dire amis de la gloire, un peu pleins d'amour-propre. Certes, c'est flatteur pour un jeune botaniste de voir son nom plusieurs fois répété, dans une série qu'il a établie, et le lire à côté des grands noms

(L.), (Ach.), (Mont.)., ou même de s'y substituer, de les éclipser! Mais ce qui est trop humain ne doit pas être favorisé. Au contraire, dis-je, il est douloureux et même honteux de voir le nom d'un grand maître s'effacer derrière un nouveau venu, peut-être de son élève jeune encore, seulement parce que celui-ci a trouvé un arrangement plus commode, que le grand maître, plus attentif aux inventions n'a pas voulu chercher ou n'a pas eu le loisir de trouver. Travaillons pour la vraie gloire, n'aimons pas celle-ci, peut-être trop facile. Si nous aimons voir notre nom répété partout, répétons aussi dans notre intérieur : *Amicus Plato sel magis amica veritas.*

Je finirai ce point en supposant que ceux qui diront tout simplement, par exemple *Matthiola tristis* L., ne seront pas appelés *hérétiques*, au moins par tous les botanistes, moins encore par les zoologistes, qui pratiquent généralement cette règle de nomenclature que je défends.

II. On a accordé un article (le 38 *ter*) ainsi conçu : « Les noms des subdivisions d'espèces s'accordent toujours avec le nom générique, lorsqu'ils ont une forme adjective (*Thymus Serpyllum* var. *angustifolius*. *Ranunculus acvis* subsp. *Friesianus*). »

J'ai défendu à Vienne l'opinion qu'on ne pouvait nullement agir de la sorte conformément aux règles de la grammaire. Le pouvoir des botanistes ne s'étend pas jusqu'à changer la nature des langues. Si quelque savant, ai-je dit, veut parler ou écrire d'une manière singulière, contraire à celle des autres hommes, on dira qu'il a un caprice, mais personne ne le vantera ni ne le suivra

Nous sommes libres, certes, pour employer la forme trinominale ou le trinome, qui m'est peu sympathique. Alors nous pouvons dire légitimement : *Thymus Serpyllum angustifolius*, *Ranunculus acris friesianus* (1), parce que les adjectifs continués s'accordent avec les substantifs de référence, *Thymus*, *Ranunculus*. Mais si nous intercalons les mots *var.* (*varietas*) *subsp.* (*subspecies*) *f.* (*forma*), il nous faut construire la phrase en nous

(1) Je trouve aussi mieux d'écrire ces adjectifs en minuscules : *friesianus*, *ibericus*, *pariensis*, etc.

soumettant aux règles de concordance latine. Or ces règles exigent l'adjectif au féminin, ainsi : *subsp. friesiana, var. angustifolia, f^a gallica*, etc., jamais d'une autre sorte, de même qu'on ne peut pas dire isolément *var rubrum, f^a altus*, etc. Oui, on peut dire par exemple *homo statura* (en ablatif) *procerus* (nom d'accord avec *homo*), mais en nominatif nullement.

On m'a répondu que ces noms adjectifs n'étaient pas d'accord avec les mots *var., f^a*, etc., mais bien avec le nom du genre. Eh bien, on me l'a *dit*, c'est-à-dire on m'a répété ce qu'affirme article et je le savais déjà parfaitement, mais on ne l'a pas *démontré*.

Ce n'est pas une chose exclusive du latin, elle est commune aux autres langues. Si je dis en français. *Un homme savant de race blanc*. Tout le monde s'écriera que je commets un solécisme. Non dis-je, le mot *blanc*, ne s'accorde pas avec *race*, mais avec *homme*. Personne ne m'écoutera. Moins encore en latin.

J'ouvre par hasard le dernier numéro 191-192 de notre Bulletin de l'Académie internationale de Géographie botanique à la page 264 et j'y lis : *Rubus chærophyllus* Sag. et Schultze var. *prœcambricolus* Trocl. *var. nova*; Qu'est-ce que vous dites, mon ami, m'écrie-je. Dites *Rubus chærophyllus* var. *prœcambricolus* var. *novus*. Oh non! vous me répondez. — Pourquoi? Botanistes, soyez conséquents. Il faudra dorénavant écrire, par exemple : subspecies rubrum, f^a asper, var. novus; et aussi également subsp. novus, f^a novum. Je ne vois pas plus de raison pour l'un que pour l'autre.

En conclusion, je préfère enfreindre la règle imaginée par un botaniste et suivie sans contrôle par d'autres, que celles sanctionnées par les grammairiens et consacrées par les siècles. En agissant de la sorte, je me conformerai aussi à la manière ordinaire d'agir des zoologistes.

Un mot seulement pour l'article 77 auquel notre confrère, le Dr Gillot, a consacré un long paragraphe. Le texte de Moscou qui exige au moins une diagnose latine pour les nouveautés, a été accordé, à mon étonnement (1), par une grande majorité :

(1) Il n'y avait, je pense, qu'un prêtre dans l'assemblée; eh bien, on a entendu les voix des Russes, des Allemands, des Anglais, etc., prendre la défense du latin, mais celui qui pouvait paraître le plus zélé, le prêtre, n'a pris la parole que pour la défense d'une autre langue.

je trouve dans mes notes 145 *oui* et 48 *non*, au lieu de 105 et 80 annotés à la page XXIV. On a voulu y revenir le lendemain, la chose était bien préparée, et cependant on a obtenu une confirmation plus complète encore le dernier soir, lorsque quelques Congressistes étaient déjà partis, par 126 voix contre 24. Mes chiffres peuvent être quelque peu erronés, je l'admettrai; mais sans doute la majorité du scrutin a été très grande, ce qui a fait éclater l'assemblée en de spontanés applaudissements. Je suppose même, en vue de l'exiguë minorité, que quelqu'un des 17 Congressistes qui souscrivait à la motion pour la revision de l'article 77, a voté contre ou s'est abstenu d'émettre son vote, s'étant persuadé qu'il serait plus sérieux et plus sage de maintenir ce qui était fait. D'une autre part, eu égard aux ouvrages commencés sans descriptions latines, on a accordé un tempérament en votant que « cette règle n'entrera en vigueur qu'en 1908 ». Mais il est à espérer que même dans les ouvrages commencés on y ajoutera, dès maintenant, des diagnoses latines. C'est une chose très simple et qui n'empêche ni le cours ni la forme de la publication.

Souhaitons que le Congrès de Bruxelles de 1910 soit aussi heureux que celui de Vienne, pour ce qui reste à faire en nomenclature, pour les plantes fossiles, pour les plantes thallophytes et pour la phytogéographie.

Saragosse, 31 août 1905.

SOUS LA NEIGE

Le 8 novembre fleurissaient en plein nord, au château de Roches à Sceaux-sur-Huisne (Sarthe), deux pieds de *Primula officinalis*. Ils traversaient la période de neige abondante et de cinq jours de fortes gelées, qui suivit sans que leur fleuraison se soit arrêtée, puisque de nouvelles fleurs s'épanouissaient successivement les 21, 27 novembre et 8 décembre. Au moment ou nous écrivons ces lignes (11 décembre), des boutons se préparent à fleurir. Nous devons ces renseignements à l'amabilité de la gracieuse propriétaire Mme la marquise de la Haye-Montbault, dont le fils a bien voulu nous adresser deux photographies des primevères automnales.
